

23.04.10 | 04:30 | La Cote

DÉVELOPPEMENT

## Le Conseil régional se dote d'une société anonyme pour acquérir des terrains



C'est une septantaine d'élus qui a participé mercredi soir à une séance d'information sur le PDRN à l'Agroscope de Changins. Tatiana Huf

Le Conseil Régional invitait les conseillers et municipaux des communes (membres) du district de Nyon à une séance d'information sur le nouveau Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) à l'Agroscope de Changins. Ce document, qui succédera à celui de 1993 et qui est actuellement en consultation auprès des communes et du Canton, a pour but de prévoir et organiser le développement du district pour les prochaines années. Avec trois grands axes: préserver le cadre paysager et les ressources naturelles; développer les transports dans le respect du développement durable; et organiser une urbanisation différenciée, mixte et dense.

L'occasion aussi d'évoquer la création, - pour autant que le Conseil intercommunal du Conseil régional y soit favorable lors de la prochaine séance du 29 avril - d'une nouvelle société anonyme entièrement aux mains du Conseil régional. En effet, la Société foncière de la région yonnaise SA (SOFREN) aura pour but d'aider les collectivités publiques à acquérir du foncier dans certains secteurs. *Cette société sera active lors d'acquisitions foncières complexes*, explique Gérald Cretegny, membre du comité de direction du Conseil régional. *Elle aura pour fonction d'aider à ce que les opérations se fassent.*

Développement

et déménagement

Plusieurs cas concrets pourraient ainsi bénéficier du travail de la future SOFREN. Tout d'abord l'Agroscope de Changins: il faudra acquérir des terrains privés pour les revendre ensuite à l'Agroscope. Mais aussi la zone de la Ballastière de Gland: là, l'enjeu sera d'acquérir ailleurs du terrain pour permettre à l'exploitation actuelle de déménager, et ainsi à Gland de développer l'ouest de sa ville.

Notons encore que le capital action de la société anonyme sera de 100 000 francs, soit 1000 actions d'une valeur de 100 francs, toutes détenues, dans un premier temps, par le Conseil régional.

RODOLPHE HAENER

rhaener@lacote.ch

Dernière mise à jour : 23.04.10 | 07:12